

PRÉFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD

Cherbourg-en-Cotentin, le 29 janvier 2018



PRÉFECTURE MARITIME DE LA
MANCHE ET DE LA MER DU NORD

Division « action de l'État en mer »

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 03/2018

ABROGEANT L'ARRÊTÉ N° 01/2018 RÉGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA NAVIGATION, LA CIRCULATION ET LE MOUILLAGE DES NAVIRES, ENGINES ET EMBARCATIONS IMMATRICULÉS ET TOUTE AUTRE ACTIVITÉ NAUTIQUE AU LARGE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES-SUR-MER DURANT L'EXPERIMENTATION DE PECHE A LA COQUILLE SAINT-JACQUES SUR LE SITE DU PROJET DE PARC EOLIEN EN MER DE COURSEULLES-SUR-MER (14).

Le vice-amiral d'escadre Pascal Ausseur
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,

- Vu** le code des transports ;
- Vu** le code pénal et notamment l'article R.610-5 ;
- Vu** le décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié, relatif à la sauvegarde de la vie humaine, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution ;
- Vu** le décret n° 88-531 du 2 mai 1988, portant organisation du secours, de la recherche et du sauvetage des personnes en détresse en mer ;
- Vu** le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié, relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord n° 97/2013 du 13 décembre 2013, réglementant la pratique des loisirs et sports nautiques dans les eaux territoriales et intérieures françaises de la zone maritime de la Manche et de la mer du Nord ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 53/2017 du 3 août 2017 du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, portant délégation de signature ;
- Vu** la présentation du consortium « Eoliennes offshore du Calvados » le 19 janvier 2018

Considérant que l'expérimentation de pêche à la coquille Saint-Jacques portée par « Éoliennes offshore du Calvados » est reportée pour conditions météorologiques défavorables ;

ARRÊTE

Article unique.

L'arrêté n° 01/2018 est abrogé.

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord
par délégation, l'administrateur général de 2ème classe
des affaires maritimes Jean-Michel Chevalier
adjoint pour l'action de l'État en mer,

Original signé : AG2AM Jean-Michel CHEVALIER

DESTINATAIRES :

- Préfecture de Caen
- Procureur de la République près le TGI du Havre
- Procureur de la République près le TGI de Caen
- Groupement de Gendarmerie maritime de la Manche et de la mer du Nord
- Groupement de Gendarmerie départementale du Calvados
- Direction interrégionale de la mer de la Manche Est - mer du Nord
- Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados (servir DML 14)
- Mairie de Courseulles-sur-Mer
- CROSS Jobourg
- FOSIT Manche - mer du Nord (Sémaphore de Port-en-Bessin et Villerville)
- Centre opérationnel des douanes de Rouen
- Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie
- Délégué départemental SNSM Calvados
- Station SNSM Ouistreham
- Station SNSM Courseulles-sur-Mer
- GPD Manche
- Société régates Caen Ouistreham
- Centre nautique Océan
- Capitainerie de Ouistreham
- Capitainerie de Courseulles-sur-mer
- Société des régates de Courseulles
- Ecole de voile de Courseulles
- Association comité 14 pêche plaisance de Loisir du Calvados
- Société « Éoliennes offshore du Calvados »

COPIES :

- OPS (INFONAUT - COM)
- Archives (AEM n° 1.3.3.3. - chrono)